

ADVANCED

by  ATHYMIS

Assurance Vie

Lettre #5

04/05/2017



Le contrat d'assurance-vie **ADVANCED by Athymis** vient d'obtenir le très recherché **label EXCELLENCE 2017 des dossiers de l'épargne**. Un beau cadeau pour ce premier anniversaire ! Avec **ADVANCED by Athymis** nous avons vraiment le sentiment d'innover au service des conseillers en gestion de patrimoine et family offices, ce label est un magnifique encouragement.

UN COURT RAPPEL SUR LE CONTRAT

ADVANCED by Athymis, premier contrat d'Assurance Vie à rémunération fixe en multi gestion **destiné aux conseillers en gestion de patrimoine**, est une solution permettant au conseiller de fixer lui-même sa rémunération et de faciliter la transparence pour les clients finaux.

- Le conseiller en gestion de patrimoine perçoit une **rémunération fixe** allant jusqu'à 1,2% par an sur l'encours investi en unités de compte. Les autres frais s'élèvent à 0,6%.
- Afin d'éviter une double facturation des clients, les supports les moins chers sont privilégiés, qu'il s'agisse de **parts institutionnelles de fonds ou d'ETF**.
- Innovation du contrat : en cas d'inaccessibilité des parts institutionnelles, les rétrocessions perçues sont reversées dans le contrat du client.

La presse parle du contrat **ADVANCED by Athymis**

**INVESTISSEMENT
CONSEILS**
LE MAGAZINE DES CONSEILLERS EN INVESTISSEMENT

« Un contrat transparent (...) évolutif et accessible »

GESTION FORTUNE
LE MAGAZINE DE LA GESTION PRIVÉE

« Le contrat **ADVANCED by Athymis** bouscule les codes. »

L'EXPRESS
VoireArgent

« La structure de frais, c'est la spécificité du contrat **ADVANCED**, créé par Athymis, assuré par Spirica et accessible auprès des conseillers en gestion de patrimoine. Cette fois, ce sont les fonds conçus pour les professionnels qui sont privilégiés pour leurs frais allégés. »

Le contrat à rémunération fixe **ADVANCED by Athymis** fête son premier anniversaire. Interview de Stéphane Toullieux, concepteur de ce contrat particulièrement innovant :



Stéphane Toullieux

Pourquoi avez-vous créé ADVANCED by Athymis ?

Je voulais répondre à mes propres besoins en tant que client investisseur : un contrat simple, transparent dans la rémunération, me donnant accès facilement à tous les supports et à moindre coût, qu'il s'agisse des meilleurs fonds diversifiés, de stock picking ou de bond-picking, de parts institutionnelles de fonds, d'ETF, de FCPI, de fonds structurés ou de private equity. De fait, aucun contrat existant ne me semblait répondre à tous ces points.

En quoi les CGP trouvent-ils intérêt au contrat ?

Le contrat a été conçu avec l'aide d'un groupe de CGP amis, pour les CGP et family offices. Il répond à la problématique suivante : stabiliser la rémunération du CGP tout en donnant accès à un maximum de supports. Le schéma de rémunération fixée par le CGP a ainsi été retenu. Quelle que soient les politiques commerciales des asset managers ou les éventuelles évolutions réglementaires, le CGP sécurise sa juste rémunération en toute transparence vis-à-vis du client.

Concrètement comment cela marche ?

Le CGP fixe sa rémunération annuelle (jusqu'à 1,2 % par an pour les UC) et choisit dans une sélection de parts institutionnelles et parts moins chargées, d'ETF et de parts « retail ». Afin d'éviter une double facturation des clients, les rétrocessions des parts « retails » sont versées une fois l'an à ces derniers.

Où en est ADVANCED by Athymis ?

Tout d'abord le contrat fonctionne très bien, merci à notre partenaire Spirica pour tout le travail réalisé ! Le contrat compte plus de trente partenaires distributeurs et enregistre un flux régulier de nouveaux souscripteurs. Si on ne compte pas de bouleversement dans la fiscalité de l'assurance-vie post élections, je lui vois un avenir radieux !

Par rapport aux récentes offres de Fintech quels sont les atouts du contrat ?

La plupart de ces offres sont concentrées sur les ETF, qui ne sont pas la panacée et semblent remiser le CGP au rôle d'apporteur d'affaires. ADVANCED by Athymis a été d'emblée créé pour des CGP et le conseiller garde la main et le plein exercice de sa valeur ajoutée.

Comment va évoluer l'offre ?

Nous avons mis en place, à la demande des CGP, une offre de mandat d'arbitrage. Je souhaite également retrouver l'esprit initial du contrat avec la mise en place d'un club utilisateur pour la meilleure solution CGP/utilisateur final. Nous restons à l'écoute des nouveaux modèles et offres à intégrer dans le contrat, notre biais fintech nous rend naturellement curieux au service des clients et CGP !

Les meilleurs fonds sont dans ADVANCED by Athymis

« Top 5 fonds en part institutionnelle ou frais modéré » toutes catégories confondues

Nom du fonds	Société de gestion	Frais de gestion du support	Performance 2017
ERASMUS SMALL CAP EURO E	Erasmus Gestion	1,40 %	15,91 %
ATHYMIS MILLENNIAL EUROPE	Athymis Gestion	1,20 %	14,86 %
GEMEQUITY	Gemway Asset	1,05 %	14,49 %
SYCOMORE ECO SOLUTIONS	Sycomore Gestion	1,00 %	14,12 %
EMERGING HIGH CONVICTION, SYST. HDG, MA	Lombard Odier	0,935 %	14,07 %

Performances arrêtées au 02/05/2017 source quantalys.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Pour la part des garanties exprimées en unités de compte, les montant investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SCPI et fonds structurés intégrés au contrat

ADVANCED by Athymis intègre à ce jour une sélection de 5 SCPI ainsi que des produits structurés adaptés à votre demande.

Vos contacts

- Adrien MARTIN
- Grégoire GIRAUDEAU

Tél. : 01 53 20 49 96
email : contact@athymis.fr

Retrouvez nos fonds et solutions sur : www.athymis.fr

ADVANCED by Athymis est un contrat d'assurance vie individuel multi-supports assuré par Spirica, entreprise régie par le code des assurances. Les garanties de ce contrat peuvent être exprimées en unités de compte et en euros. Pour la part investie en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont soumis à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps et ne font l'objet d'aucune garantie. Pour plus d'informations, merci de consulter les documents de référence disponibles sur le site internet www.athymis.fr et sur les sites des sociétés de gestion mentionnées. Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. ATHYMIS GESTION n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. Il n'est pas destiné à être distribué à, ou utilisé par, des personnes physiques ou des entités qui seraient ressortissantes ou auraient leur résidence ou leur siège dans un état où sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Ce document ne saurait être interprété comme étant un conseil juridique, réglementaire, fiscal, financier ou encore comptable. Avant d'investir, le souscripteur doit comprendre les risques et mérites financiers des services ou produits financiers considérés et consulter ses propres conseillers. Avant d'investir, il est recommandé de lire attentivement la documentation contractuelle et, en particulier, les prospectus qui décrivent en détail les droits et obligations des investisseurs ainsi que les risques liés à l'investissement dans de tels produits financiers.

Athymis Gestion, Société Anonyme, au capital de 528 867 euros ayant son siège 10 rue Notre Dame de Lorette 75009 Paris et immatriculée sous le numéro 502 521 685 RCS Paris (« Athymis Gestion »). Agrément Général AMF N° 08000035, Agrément ORIAS N°15005566.

Spirica, S.A. au capital de 141 044 641 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, n° 487 739 963 RCS Paris, 50-56 rue de la Procession - 75015 Paris.